



DECRET N°250009

**PORTANT ATTRIBUTION D'UN AGREMENT POUR L'OUVERTURE
D'UN BUREAU D'ACHAT IMPORT-EXPORT D'OR ET DIAMANT
A LA SOCIETE FORTUNE OCEAN TRADING «FOT»**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT**

- Vu** la Constitution de la République Centrafricaine du 30 août 2023 ;
- Vu** la Loi n°24.008 du 21 août 2024, portant Code Minier de la République Centrafricaine ;
- Vu** le Décret n°23.199 du 30 août 2023, portant promulgation de la Constitution de la République Centrafricaine ;
- Vu** le Décret n°22.040 du 7 février 2022, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n°24.001 du 4 janvier 2024, portant nomination ou confirmation des Membres du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n°23.148 du 6 juin 2023, portant organisation et fonctionnement du Ministère chargé des Mines et de la Géologie et fixant les attributions du Ministre ;
- Vu** la demande du 26 septembre 2024 formulée par Monsieur **CHENG HING TAT**, Directeur Général de la Société FORTUNE OCEAN TRADING «FOT» ;
- Vu** le reçu de versement de la caution de garantie n°72133 du 29 novembre 2024 ;

**SUR RAPPORT DU MINISTRE CHARGE DES MINES
ET DE LA GEOLOGIE**

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE

Article 1^{er} : Il est attribué à la Société **FORTUNE OCEAN TRADING SARL** «**FOT**» un agrément pour l'ouverture du Bureau d'Achat Import – Export pour Or et Diamant.

Art. 2 : le présent Décret qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Bangui, le 13 JAN 2025



Professeur Faustin Archange TOUADERA